

**Département de l'Ariège**  
**MAIRIE DE LOUBIERES**

Téléphone: 05.61.05.33.65  
courriel : mairie.loubieres@orange.fr

**Compte- Rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2022**

Présent.es : Bélard Denis, Cavaillès Muriel, Jean Daniel, Jean Frédéric, Laurens Nadine, Michelin Quentin, Morandeira Anne, Rougé Gérard, Vignes Fabienne.

Excusée : Augé Chantal

Secrétaire de séance : Vignes Fabienne

Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2022.

**Ordre du Jour :**

- 1) SIVE
- 2) Recours au tribunal pour de nombreux loyers impayés de la part des locataires d'un logement communal
- 3) Emprunt
- 4) INSEE : recensement des Loubiérois
- 5) Parc Naturel Régional 09 (PNR)
- 6) Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- 7) Coup de vent du 5 septembre 2022
- 8) Service Santé Sécurité au travail du Centre de gestion 09 :
- 9) Taxe d'aménagement (TAM)
- 10) Questions diverses

**1) SIVE :**

Fabienne Vignes présidente du SIVE fait un point sur la rentrée scolaire.

Les effectifs sont de 97 élèves à Crampagna, école maternelle, pour 4 classes et de 130 élèves à Saint-Jean-de-Verges, école élémentaire, pour 7 classes

Quelques changements en ce début d'année :

- M. Arnold Teddy est le nouveau directeur de l'ALAE de Crampagna,
- Chaque classe de la maternelle bénéficie de la présence d'une ATSEM le matin,
- Mme Mazières Émilie, nouvelle secrétaire générale de la mairie de Crampagna, va être mise à disposition du SIVE, par convention, selon une quotité d'heures à définir. Sa présence viendra renforcer l'organigramme du SIVE qui depuis la prise en gestion directe du périscolaire compte 19 agents,
- Le Conseil de SIVE a voté la majoration des heures complémentaires afin de reconnaître le travail effectué par ses agents lorsque des remplacements sont nécessaires en cas d'absence,
- Les agents du SIVE vont bénéficier de temps de formation sur l'année scolaire 2022 2023 : stage en août sur l'hygiène en restauration collective pour tous les agents concernés et formation tout au long de l'année scolaire autour de l'approche besoins particuliers des enfants, la communication non violente, la lutte contre le harcèlement, l'accueil inclusif,
- L'école élémentaire de Saint-Jean-de-Verges va accéder à l'Espace Numérique de Travail,
- Le marché de restauration scolaire a été reconduit avec Ariège restauration ; des tarifs

### **5) Parc Naturel Régional 09 (PNR) :**

Mme Muriel Cavallès déléguée au PNR nous informe que la loi de finance pour 2022 élargit la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (courrier du PNR en date du 12 septembre 2022).

L'engagement de la commune de Loubières auprès du PNR va nous permettre de recevoir, environ 1 000€, au sein de la dotation générale de fonctionnement versée par l'état en 2022.

### **6) Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :**

#### **\*Commission de sécurité visite périodique de notre ERP réalisé le 12 septembre 2022**

Définition : Les Établissements Recevant du Public (ERP) constituent tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit, en plus du personnel.

La salle polyvalente, la mairie et la salle du 1<sup>er</sup> étage représentent une seule entité. Le bâtiment est classé en 4<sup>ème</sup> catégorie : « 300 personnes et au-dessous », à l'exception des établissements compris dans la 5<sup>ème</sup> catégorie.

Pour ce type d'ERP, la visite de la commission de sécurité doit être réalisée tous les 5 ans. Cette commission est constituée de pompiers, de gendarmes, d'un représentant de la préfecture et du maire de la commune.

La commission a donné un avis favorable 4 prescriptions :

-Le local ménage de la mairie doit être fermé à clé, (réalisé)

-Le couloir du premier étage doit être rangé différemment, (en cours)

-Le radiateur de la salle du 1<sup>er</sup> étage ne doit pas être branché sur une prise, (réalisé = radiateur débranché)

-Laisser une des portes de la salle du 1<sup>er</sup> étage ouverte, afin de mieux entendre l'alarme incendie. (Réalisé = une affiche posée sur la porte)

La commission a proposé de passer le bâtiment en 5<sup>ème</sup> catégorie : effectif inférieur au seuil minimum définit par le règlement de sécurité, sans visite de cette commission.

Le Maire a demandé de maintenir le bâtiment en 4<sup>ème</sup> catégorie, afin de garder les visites quinquennales.

Le contrat de location, affiché dans la salle polyvalente, a reçu un avis favorable des pompiers.

#### **\*Bâches incendies du chemin du Col-Del-Fach**

Les deux bâches sont posées depuis début septembre.

La clôture a été finalisée semaine 39.

Visite des pompiers pour la conformité réalisée la 30 septembre 2022, avis favorable.

### **7) Coup de vent du 5 septembre 2022 :**

Le fort vent a entraîné la chute de deux grosses branches du noyer situé au bord du chemin de la Frau.

Ce noyer était dans un état sanitaire et mécanique dégradé.

En urgence, il a été abattu afin de sécuriser le domaine public.

M. le Maire propose de le remplacer sur un autre secteur dont la commune est propriétaire. Le Conseil Municipal se montre très favorable.

### **8) Service Santé Sécurité au travail du Centre de gestion 09 :**

Aujourd'hui, le service santé sécurité de CDG de l'Ariège gère 6 150 agents de 297 collectivités

différenciés maternelle/élémentaire sont mis en place en lien avec les besoins alimentaires des enfants selon leur âge

## **2) Recours au tribunal pour nombreux loyers impayés de la part des locataires d'un logement communal :**

Le 2 septembre 2022, Maître Bouchet Virginie (avocate désignée par la commune) a présenté, au juge de tribunal de Foix, notre dossier concernant les nombreux impayés d'un couple de locataires occupant un logement communal.

La partie adverse n'était pas présente lors de cette audience.

Le délibéré du tribunal judiciaire de Foix a été rendu pour le 28 septembre 2022. Il est favorable pour les intérêts de la commune.

## **3) Emprunt :**

Dans son budget primitif, la commune a décidé de réaliser un emprunt de 40 000 €, sur 10 ans, avec un taux fixe. Un courrier a été adressé à 4 établissements bancaires ; le délai de réponse était pour le 15/09/2022 à 18h.

Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont répondu à notre demande,

La Banque Populaire ne donne pas une suite favorable à notre demande,

La Caisse d'Épargne n'a rien communiqué.

- Le coût total (intérêts et frais) proposé par le Crédit Mutuel (5550,21 euros, taux =2,60% ) étant inférieur au coût total proposé par le Crédit Agricole (5932,80 euros, taux =2,77% ).

M. Michelin Quentin sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal vote et retient à l'unanimité la proposition du Crédit Mutuel.

## **4) INSEE : recensement des Loubiérois :**

L'Insee a pour mission de calculer et de publier les chiffres de population légale sur lesquels s'appuie toute une série de dispositions législatives, réglementaires et financières qui conditionnent la vie des communes. Ces chiffres sont authentifiés par décret et publiés au Journal officiel.

Chaque année, des chiffres actualisés de population légale sont publiés en décembre. Ils entrent en vigueur au 1er janvier de l'année suivante. Cette annualisation garantit une bonne prise en compte des évolutions démographiques.

Les calculs de population légale utilisent les résultats des enquêtes de recensement pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des populations calculées sur un ensemble de communes (EPCI, départements, régions).

Le 12 septembre 2022 j'ai participé à une réunion d'informations aux élus, en visio, concernant les modalités de ce recensement.

La population de notre commune doit être recensée tous les 5 ans.

La collecte de recensement aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

La commune doit désigner un coordonnateur communal et trouver un agent recenseur.

L'INSEE participe, en partie, au financement de cette campagne. Le montant alloué sera perçu en octobre 2022.

Le maire désigne le coordonnateur communal : Eychenne Christelle (temps de formation avec l'INSEE deux ½ journées)

La commune doit recruter l'agent recenseur avant le 31/12/2022. Il aura deux ½ journées de formation (fin septembre, début octobre), lieu dans le secteur géographique de notre commune.

L'INSEE a demandé à la commune de se rapprocher du centre de gestion afin d'établir le contrat de travail du futur agent recenseur.

différentes, soit une augmentation de 57% depuis sa création en 2012.

La cotisation n'a pas évolué depuis, à 94 € équivalent temps plein.

Ce service est passé de 3 personnes à 8 pour faire face à l'augmentation du nombre d'agents.

Le conseil d'administration du 11 avril 2022 a décidé de réactualiser le montant de la cotisation en le portant à 101 € équivalent temps plein.

Proposition de signature d'un avenant à notre convention signée en 2021.

#### **9) Taxe d'aménagement (TAM) :**

La délibération concernant l'institution de la taxe d'aménagement ou son changement de taux doit être prise avant le 1er octobre 2022.

Pour les collectivités ayant déjà institué la TAM, les délibérations concordantes avec les EPCI relatives aux taux du reversement doivent être prises avant le 31 décembre 2022.

Dans sa délibération, en date du 25/10/2011 la commune avait fixé 3 taux au sujet de cette taxe :

- secteur soumis jusqu'alors à une PAE : nouvelles parcelles du lotissement de la Plaine = taxe de 7.26%
- secteur soumis jusqu'alors à une PVR : chemin du Plantaurel parcelle A891 = taxe de 4.97%
- le reste du territoire communal = taxe 1%.

M. le Maire sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien de ces 3 taxes à l'identique.

#### **10) Questions diverses :**

- Date du prochain Conseil Municipal : 9 novembre 2022.
- Cérémonie du 11 novembre : M. le Maire propose d'inviter également la commune de Crampagna.
- Le remplacement de notre agent communal parti à la retraite est soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Une Déclaration de Vacance d'emploi pour une quotité de 10 heures hebdomadaires va être faite.

La secrétaire

Fabienne Vignes